
Rapport de la commission génie civil et des équipements du 28 juin 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

M 171 – 22.04 UN PEU DE POÉSIE POUR ADOUCIR LA PEINE

Cette motion, présentée par les motionnaires, propose d'améliorer nos cimetières afin de faire de ces endroits des lieux de douceur et de réconfort pour les visiteurs, en accord avec l'écologie et la biodiversité. Végétaliser ces espaces avec des plantes locales, enlever le goudron sur certains chemins, trouver plus d'ombre et réduire les îlots de chaleur.

Également réfléchir à ce que l'on peut mettre dans la terre de non polluant, à travers les cercueils. Comme promouvoir davantage ceux en sapin avec garniture en papier, ou même proposer de se contenter d'un linceul. Ces lieux étant calmes et propices au développement de la faune, permettre des couloirs biologiques pour que les animaux puissent les traverser et profiter de haies diversifiées.

Les cimetières pourraient jouer un rôle en tant qu'espaces verts pour se promener, se détendre ou se reposer sur un banc. Pour tout cela aussi, si un nouveau cimetière est créé, l'imaginer dans un style plutôt « jardin ».

M. FREYMOND, responsable des cimetières de la Ville de Vernier, expose la situation actuelle des trois cimetières de Vernier : le cimetière de Vernier au chemin De-Sales, le Vieux cimetière de Vernier au chemin de la Grille et le cimetière d'Aïre au chemin du Grand-Champ.

Depuis 2012, les produits chimiques ne sont plus utilisés pour l'entretien, et depuis 2014, le gravier a laissé place au gazon fleuri qui est tondu à différentes fréquences pour favoriser la biodiversité. Les trois cimetières sont déjà fortement arborés, ce qui offre un ombrage important. Des haies vives sont également plantées dans la mesure du possible.

Le cimetière de Vernier est équipé d'un étang abritant une canne et son caneton ainsi que des poissons qui sont nourris régulièrement. Ces derniers reçoivent de temps à autre la visite de hérons cendrés.

Il y a actuellement 12 bancs au cimetière de Vernier, 13 bancs au cimetière d'Aïre, mais aucun au Vieux cimetière de Vernier. M. FREYMOND partage l'idée que les cimetières pourraient être plus utilisés par le public. (Il y a déjà des classes qui viennent voir les poissons dans l'étang du cimetière de Vernier). La réflexion sur la petite faune est intéressante, par rapport notamment aux grillages périphériques.

Espacer les tombes est intéressant et faisable, pour autant qu'il y ait assez de terrain.

À l'heure actuelle, les cercueils fournis gratuitement par la Ville de Vernier sont en sapin verni avec un capitonnage en papier. Les cimetières verniolans sont déjà des lieux accueillants où la biodiversité et la petite faune peuvent se développer en toute quiétude. L'arborisation de ces espaces est déjà importante, tout comme la strate arbustive. Le gazon se développe aux endroits où cela est possible et la tonte autour des tombes est faite régulièrement pour un accès facilité aux utilisateurs.

Comme améliorations, il serait possible de remplacer certaines plantations annuelles par des plantes vivaces, mettre en place quelques bancs au Vieux cimetière de Vernier, laisser en place des tas de bois ou des vieux troncs en décomposition pour favoriser la petite faune, installer des nichoirs pour favoriser certaines espèces locales et surélever certains grillages afin que les petits animaux puissent passer dessous.

Pour la question des cercueils, il n'y a eu à ce jour aucun enterrement sans cercueil sur la Commune de Vernier. Selon la loi, on ne peut pas enterrer un corps sans cercueil.

Un commissaire (UDC) demande s'il y a des produits toxiques utilisés dans la préparation des corps, il s'inquiète de savoir si ces lieux sont sécurisés et si les infrastructures sont respectées. Est-il nécessaire d'avoir plus de personnel afin que la sécurité soit établie ?

M. FREYMOND répond que la Ville de Vernier n'a pas d'activité de préparation des corps. Ceux-ci sont préparés le plus souvent à Saint-Georges.

De manière générale, la sécurité dans les cimetières verniolans est correcte, même s'il y a parfois de petites déprédations. La Police municipale a été appelée pour faire des tournées dans les cimetières. Les cimetières ne sont pas fermés la nuit et restent accessibles à toute heure.

Pour une commissaire (LE CENTRE-VL), un cimetière n'est pas un parc pour se balader ou y faire un pique-nique. Ces lieux sont faits pour se recueillir et il y a assez de bancs. Elle ne voit pas de problème à davantage fleurir les cimetières et enlever les passages en goudron, et se demande si ces changements ou améliorations pourraient être prévus dans le budget du service.

En revanche, ce n'est pas à la Mairie ou au Conseil administratif d'encourager les gens quant à la méthode d'ensevelissement.

M. PASQUIER, Chef du service de l'environnement urbain, indique qu'il est tout à fait faisable de remplacer les plantes annuelles par des vivaces afin d'avoir des floraisons plus longues, ce qui est déjà prévu pour les arbres et arbustes. Lorsqu'un arbre est coupé, il faut le remplacer par défaut. Pour l'ajout de bancs, il faut compter environ CHF 4'500.00 par unité.

Un commissaire (PLR), en rappelant l'exemple du cimetière des Rois qui se veut un parc public, propose de traiter différemment les deux grands cimetières verniolans et le Vieux cimetière de Vernier. Il demande, à propos de ce dernier, quelle est la politique de la Commune pour préserver les vieilles tombes (certaines datent de 1850). Qui prend en charge la remise en état éventuelle des tombes ? Les familles qui ont une concession doivent entretenir les tombes durant la concession. Est-ce que la Commune prend contact avec les descendants, afin de savoir ce qu'ils veulent faire des tombes ?

M. FREYMOND prévient que si le Conseil municipal a envie de remettre les tombes en état, il faudrait qu'il ait un budget assez conséquent, mais le fait que les tombes vieillissent fait peut-être partie du jeu. L'idée générale est plutôt de laisser les tombes en l'état. Si des tombes sont en très mauvais état, des recherches sont entreprises pour en retrouver les répondants. Mais dans la mesure du possible, ils laissent faire la nature.

Les motionnaires demandent si les grandes routes qui traversent le cimetière peuvent être réduites voire remplacées par de l'herbe. Et quelles propositions peuvent être faites pour les couloirs biologiques et l'accroissement de l'arborisation.

M. FREYMOND répond que les axes principaux sont indispensables afin d'avoir accès avec les camions. Le cimetière d'Aire est déjà pourvu de grands arbres. Il y a des arbres en devenir dans le cimetière de Vernier, auxquels il faut laisser le temps de pousser. Et pour les couloirs biologiques, les animaux peuvent passer assez facilement (y compris au travers des portails).

Un commissaire (SOC) constate que presque tout est déjà en place et propose de réduire les invites.

Les motionnaires proposent de garder la première invite, de supprimer les invites 2 et 3 et d'enlever les parenthèses.

La Présidente (SOC) propose l'amendement suivant :

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

à réfléchir à un concept de cimetière dans l'esprit d'un jardin et de faire une proposition d'amélioration des cimetières actuels : végétalisation, pose de bancs, ombrage, fleurs, par exemple.

Les invites 2 et 3 sont supprimées.

La Présidente (SOC) passe au vote de cet amendement, qui est accepté par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR) et 4 NON (1 CENTRE- VERT'LIBERAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 UDC).

La Présidente (SOC) passe au vote de la motion M 171 – 22.04, Un peu de poésie pour adoucir la peine, amendée, qui est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR) et 4 NON (1 CENTRE- VERT'LIBERAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 UDC).